

# LE JOURNAL

## de Saint-Jacques

Octobre 1994

N° 6

### Sommaire

#### Nouvelles de l'I.N.J.S.

Mouvement du personnel 2

#### Editorial

De J.P. Dabrowski 3

#### Spécial Bicentenaire

Extraits du discours de

Mme Simone Veil 4

L'exposition photographique 5

Kermesse 10

Livre d'or 15

#### Loisirs

Etats-Unis, Amsterdam... 17

#### Enseignement

Journée d'étude.

La 4<sup>e</sup> Technologique 18

#### Conférences

organisées cette année 19

#### Chronique de l'audiovisuel

Festival de cinéma 12

#### Résultats et nouveautés de la rentrée

20



*Pendant l'allocution de Mme Simone Veil...*

*des élèves, vêtus de costumes*

*similaires à ceux de 1794*

Numéro  
Spécial  
Bicentenaire  
de l'Institut  
National  
de Jeunes  
Sourds  
de Paris



**JOURNÉES  
PORTES OUVERTES  
VENDREDI 10 ET  
SAMEDI 11 FÉVRIER  
1995**

***Nous publions ci-dessous de larges extraits du discours de Mme Simone VEIL, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires sociales de la Santé et de la Ville, prononcé à l'occasion du bicentenaire de l'Institut national de Jeunes Sourds de Paris, le mardi 5 avril 1994.***

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs,  
chers élèves,

“ Je voudrais évoquer, pour ma part, trois thèmes qui me paraissent importants pour l'avenir des personnes sourdes et plus particulièrement des jeunes :

La surdité ne se voit pas mais, dès la première rencontre entre des êtres, s'élève une barrière dans la communication puisque la parole est le moyen de l'échange affectif et conceptuel préférentiel de l'homme. L'absence, voire la simple détérioration de la relation verbale provoquent l'incompréhension, l'isolement, développent chez les sourds le sentiment d'exclusion et chez les entendants, la gêne.

#### **POUR LE CHOIX DES MODES DE COMMUNICATION**

En France, la langue des signes a été mal comprise et longtemps interdite. Cette option a peut-être été un obstacle au rapprochement des sourds et des entendants.

C'est pourquoi dès 1977, mon administration recommandait au directeur des établissements de jeunes sourds de réintroduire l'apprentissage et l'utilisation de la langue des signes.

Celle-ci était réhabilitée par la loi du 18 janvier 1991 qui affirme le principe de la liberté de choix dans l'éducation des jeunes sourds entre une communication bilingue - langue des signes et français - et une communication orale.

Cette disposition législative est bienvenue car elle reconnaît la langue des signes comme un mode de communication à part entière, tout en conservant l'objectif d'intégration



PHOTO : B.M. PHOTOS

par la langue française orale et écrite.

Ces deux langues sont les deux volets de la communication réellement bilingue, en particulier pour les sourds sévères ou profonds en leur permettant de développer leurs potentialités.

La loi d'orientation du 30 juin 1975 a ouvert des perspectives dans l'éducation et l'enseignement des sourds.

Elles se sont traduites, plus tard, par la publication de textes visant à rénover les conditions de la prise en charge des enfants dans les établissements spécialisés.

Ceux-ci doivent attacher une importance majeure au rôle de la famille. En effet, si le recours aux professionnels des services d'accompagnement parental et d'éducation précoce est nécessaire, il ne peut se substituer à elle.

C'est, en effet, la famille qui recueille « le désir de communication » de l'enfant, à l'origine de son développement scolaire et de son adaptation sociale.

#### **L'INTÉGRATION**

La préoccupation des établissements doit aussi être celle de l'intégration scolaire non seulement en retenant les programmes de l'Education nationale - même si une souplesse dans l'application s'avère nécessaire - mais aussi en favorisant l'intégration des jeunes en milieu scolaire ordinaire.

Celle-ci doit, désormais, prendre en compte le décret du 8 octobre 1992 qui fixe les conditions d'application d'exercice du choix de communica-

tion pour les jeunes et leur famille. Je crains que ce choix nécessite du temps pour qu'il devienne, dans toutes les régions, une réalité.

Je voudrais aborder maintenant le rôle de l'Institut national de jeunes sourds de Paris.

Le Conseil d'Administration a adopté en octobre 1992 et mon Ministère l'a approuvé, le projet d'établissement.

Deux objectifs ont retenu mon attention :

1° l'utilisation de divers modes de communication. C'est avec satisfaction que j'ai noté la création d'une filière bilingue jusqu'au brevet des collèges pour débiter.

2° le développement de l'action en intégration. D'ores et déjà, un tiers des jeunes sont scolarisés en milieu ordinaire, de la classe maternelle aux classes terminales de lycée. Je ne peux que vous inciter à poursuivre dans cette voie.

#### **CRÉDITS ET ÉTUDES POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT HISTORIQUE**

A cet égard, je vous avais indiqué, en 1978, qu'il n'était pas dans mes intentions de me désintéresser des instituts, ni de renoncer à leur vocation d'établissement d'enseignement. J'ajoutais que les locaux de l'Institut étaient vétustes et qu'il fallait les aménager afin que ceux qui y vivent ou y travaillent le fassent dans des conditions plus satisfaisantes.

Une première partie de cette rénovation est achevée comme en témoigne le bâtiment moderne qui abrite les ateliers professionnels et le superbe gymnase où nous sommes réunis.

Une nouvelle étape sera abordée cette année : les crédits sont, en effet, dégagés pour la réalisation de travaux de sécurité et pour la reprise des études préparatoires concernant la réhabilitation du bâtiment historique.

Ces investissements, comme ceux à venir, ne sont pas vains si j'en juge par les résultats scolaires excellents

obtenus au cours de ces deux dernières années. Je constate également avec satisfaction que, le nombre de personnes sourdes s'est sensiblement accru au sein même du personnel de cet établissement dans des fonctions, au demeurant, fort différentes.

Je voudrais enfin citer l'une des particularités de l'établissement Saint-Jacques que constitue le Centre de promotion sociale des adultes sourds avec comme responsable une personne sourde, au surplus présidente de la Fédération nationale des sourds de France, que je tiens à saluer, en même temps que les représentants des autres associations présentes aujourd'hui.

#### ÊTRE UN INSTITUT EXEMPLAIRE

Vous vous donnez ainsi, enseignants, éducateurs, tous personnels confondus, les moyens d'assumer l'ambition que j'ai pour vous d'être un institut exemplaire pour que les enfants sourds, qui doivent fournir quotidiennement beaucoup plus d'efforts que les enfants entendants, accèdent à l'autonomie personnelle et professionnelle.

Ils occuperont, grâce à vous, et je vous en rends hommage, la place qui leur revient dans la collectivité, dès lors que les adultes sourds et entendants s'acceptent mutuellement dans leur différence.

Mon dernier mot sera pour les élèves, afin qu'ils sachent qu'ils peuvent compter sur ma vigilance pour que leurs efforts ne soient pas vains et que la place qui doit être la leur au sein de notre société leur soit pleinement reconnue."

Simone VEIL,  
ministre d'Etat,  
ministre des Affaires sociales,  
de la Santé et de la Ville.

L'intégralité du discours remis aux personnels et invités est fourni par l'Institut sur simple demande.

Les inter-titres sont de la rédaction.

## L'ÉDUCATION DE L'ÉCOLIER SOURD À L'INSTITUT NATIONAL DE JEUNES SOURDS DE PARIS :

# “ UNE HISTOIRE A CORPS ET À CRI ”

***L'exposition « A Corps et à Cri », réalisée à l'occasion du bicentenaire de l'Institut national de jeunes sourds de Paris a accueilli pendant ses sept semaines d'ouverture (6 avril - 27 mai) près de quatre mille visiteurs et de nombreux établissements d'enseignement français et étrangers. Près de soixante visites-conférences s'y sont tenues.***

***Un succès largement relayé par la presse écrite et audiovisuelle comme en témoigne l'abondante revue de presse.***

C'est par l'usage de l'intégralité de son corps que le sourd entre en communication avec son entourage : position des mains et des bras dans l'espace, expression du visage,

mouvements de la tête et des épaules, etc. Cet engagement total du corps dans la communication peut parfois susciter l'inquiétude de l'interlocuteur confronté à cette sur-activité corporelle, le corps du sourd semblant échapper aux règles communément admises de comportement en société.

Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le devenir des enfants sourds est apparu comme un enjeu de société. Le corps de l'enfant sourd, cible et moyen privilégiés de transmission des codes et des normes sociales, s'est trouvé soumis à ce mouvement, faisant l'objet d'un investissement et même d'un surinvestissement massif de la part des personnes chargées de son éducation.

*L'inauguration de l'exposition par Mme Simone Veil le 5 avril 1994.*



PHOTO : B.A.M. PHOTOS



*Visite avec M. Seguillon,  
commissaire de l'exposition*



*Présentation du diaporama  
avec Mme Tailleur, conseiller technique  
et Mme Bidault de Lisle  
représentant le maire du V<sup>e</sup>.*

*17 h 30, Mme Veil arrive. Elle est accueillie par M. Benzaid,  
Président du Conseil d'administration de l'INJS.*



*18 heures, Mme Veil dévoile la plaque commémorant  
sa venue sous la galerie de l'INJS.*

